

Familles dans la tourmente de la répression politique en Guinée (1958-1984)

Céline Pauthier

DANS 20 & 21. REVUE D'HISTOIRE 2021/3 (N° 151), PAGES 65 À 78
ÉDITIONS PRESSES DE SCIENCES PO

ISSN 2649-664X

ISBN 9782724637144

DOI 10.3917/vin.151.0065

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://www.cairn.info/revue-vingt-et-vingt-et-un-revue-d-histoire-2021-3-page-65.htm>



CAIRN.INFO
MATIÈRES À RÉFLEXION



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...

Flashez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.

Distribution électronique Cairn.info pour Presses de Sciences Po.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Familles dans la tourmente de la répression politique en Guinée (1958-1984)

Céline Pauthier

À l'appui de témoignages écrits et oraux rassemblés sur près de vingt ans, Céline Pauthier propose une analyse des brèches familiales suscitées par la répression sous le régime de Sékou Touré entre la fin des années 1950 et la fin des années 1970. Ce récit s'appuie sur une démarche réflexive au sujet des entretiens collectés et de la mémoire du régime, qui prend en charge leur part d'émotions pour en faire des objets heuristiques. De ces précautions découle une histoire des violences corporelles mais surtout intimes, éclairant ce que les lieux, les circonstances ou l'entourage ont transformé au vécu de la répression.

Les élèves sont alignés dans la cour pour chanter « la Guinée fière et jeune¹ » tandis que le drapeau rouge, jaune, vert monte au mât au milieu de la cour d'école. Ils rejoignent leur salle de classe par petites grappes joyeuses et sautillantes. Ce matin, le professeur débute la journée d'instruction par une liste. Il empoigne la craie et inscrit au tableau noir les noms des « Cinquième Colonne » : ceux qui viennent d'être arrêtés et accusés de complot contre leur pays. Ce matin-là, un enfant, assis au milieu de ses camarades de classe, voit le nom de son père s'afficher au tableau. Et il faut scander les slogans : « Le colonialisme, à bas ! L'impérialisme, à bas !

(1) Paroles de l'hymne national de Guinée depuis 1958, *Liberté*.

Prêts pour la révolution ! Car elle est exigence... ». La nuit précédente, la révolution est venue chez lui. Des jeeps sont entrées avec fracas dans la concession familiale et des soldats sont repartis avec son père, laissant une mère éplorée et des enfants abasourdis.

Ce récit archétypal, que j'ai reconstitué ici à partir de divers témoignages oraux ou écrits, est un motif récurrent chez les familles victimes de violences politiques en Guinée². Il est mobilisé tantôt comme événement vécu, le plus souvent comme récit rapporté. Trois éléments centraux expliquent la force d'évocation de cette narration. L'innocence de l'enfant joue un rôle essentiel, car les victimes de la répression politique furent souvent accusées de « complot » alors qu'elles ne s'étaient pas engagées contre le régime guinéen (1958-1984). L'enfant ne saurait être soupçonné d'activisme politique, si bien que la violence à son encontre apparaît révoltante. Le récit dévoile également une violence institutionnelle s'exerçant sur le lieu même (l'école), qui devrait être celui de l'éducation des enfants de la nation et était désigné comme le creuset de la révolution. Enfin, l'injonction à adhérer au régime, quand bien même celui-ci vous arrache à votre propre famille, met en lumière les tensions et contradictions

(2) Par exemple, un entretien avec un enfant de victime décrivant précisément cette situation, réalisé en mai 2019 à Conakry, ou des passages de la littérature de témoignage, relatant l'effet de l'arrestation sur la famille et les enfants. Voir une liste de ces ouvrages en note 5, p. 69.

du projet révolutionnaire, ainsi que ses effets à long terme sur plusieurs générations.

Après l'indépendance de 1958, Sékou Touré, charismatique leader anticolonial, instaure en Guinée une révolution d'inspiration socialiste, fortement marquée par la recherche d'« authenticité », terme désignant le retour aux sources africaines pour construire la nouvelle nation (1958-1984). Le projet révolutionnaire comporte de profonds changements politiques, économiques et sociaux, comme l'abolition de la chefferie, l'émancipation des femmes et des jeunes, l'interdiction du commerce privé, la sortie de la zone franc en 1960 et la promotion d'un nationalisme culturel fondé sur l'anti-impérialisme. Le régime appelle de ses vœux l'avènement d'une Guinée d'un nouveau type, complètement décolonisée et prête à contribuer à la modernisation de son pays sans trahir ladite personnalité africaine. Les résistances, réelles ou supposées, à ces changements font l'objet d'une répression, qui a pu toucher les individus jusque dans l'intime du corps et de l'esprit.

L'histoire politique de la Guinée indépendante est rythmée par la dénonciation successive de « complots » (une quinzaine en vingt-six ans), qui articulent des enjeux diplomatiques et des problèmes de politique intérieure¹.

(1) Ibrahima Baba Kaké, *Sékou Touré. Le héros et le tyran*, Paris, Jeune Afrique, 1987 ; André Lewin, *Ahmed Sékou Touré (1922-1984). Président de la Guinée*, Paris, L'Harmattan, t. 1 à 7, 2010 ; Mairi S. MacDonald, « A "Frontal Attack on Irrational Elements". Sékou Touré and the Management of Elites in Guinea », in Jost Dülffer et Marc Frey (dir.), *Elites and Decolonization in the Twentieth Century*, Londres, Palgrave MacMillan, 2011, p. 195-215 ; Céline Pauthier, « Indépendance, nation, révolution : les enjeux du "complot des enseignants" de 1961 en Guinée », in Françoise Blum, Pierre Guidi et Ophélie Rillon (dir.), *Étudiants africains en mouvement. Contribution à l'histoire des années 1968*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2016, p. 31-56 ; Coralie Perret, « Guinée, avril-mai 1960 : le complot fondateur », in *Mémoire collective. Une histoire plurielle des violences politiques en Guinée*, Paris, FIDH, 2018, p. 110 à 137 ; Alpha Mohamed Sow, « Conflits ethniques dans un État révolutionnaire, le cas guinéen », in Jean-Pierre Chrétien et Gérard Prunier (dir.), *Les ethnies ont une histoire*, Paris, Karthala, 2003, p. 387-404.

Le régime manie une rhétorique conspirationniste pour faire taire les mobilisations sociales (1961, 1977), maintenir l'armée sous contrôle (1969) ou encore imposer ses mesures économiques (1965). Si, dès 1959-1960, des manœuvres de déstabilisation par la France se font jour, les « complots » n'impliquent pas systématiquement l'ancienne métropole, mais peuvent aussi concerner les relations avec des pays de l'Est (1961) ou des voisins africains. Au fur et à mesure que l'isolement diplomatique de la Guinée se renforce et que les difficultés économiques s'accroissent, le régime connaît une radicalisation progressive durant les années 1960. Elle culmine après l'attaque guinéo-portugaise du 22 novembre 1970, menée par des Portugais et des Guinéens exilés contre le Parti africain pour l'indépendance de la Guinée Bissau et du Cap Vert (PAIGC) et le régime de Sékou Touré². C'est à cette date que l'expression de « Cinquième Colonne » est utilisée par les autorités pour désigner les supposés complices, à l'intérieur du pays, de cette opération militaire. Cette attaque intensifie la répression politique et déclenche des vagues d'arrestation sans précédent tout au long de l'année 1971. Il faut attendre 1978 pour qu'un relatif apaisement intérieur se produise, parallèlement à la normalisation des relations diplomatiques guinéennes avec ses voisins ouest-africains (Sénégal, Côte d'Ivoire) et la France (à partir de 1975).

(2) De nuit, six navires portugais accostent à Conakry et débarquent une troupe de 200 à 400 hommes. Leur mission est de libérer une vingtaine de personnes faites prisonnières par le PAIGC. Ce parti, qui lutte pour l'indépendance en Guinée Bissau, bénéficie du soutien de Sékou Touré et possède une base arrière à Conakry. Si le premier objectif est atteint, le second, qui consiste à renverser le régime avec l'aide de Guinéens exilés, est un échec. L'opération ne dure pas plus de vingt-quatre heures. Elle fait l'objet d'une condamnation par les Nations unies (Résolution 289, 23 novembre 1970). Pour un témoignage, voir Bilguissa Diallo, *Guinée, 22 novembre 1970. Opération Mar Verte*, Paris, L'Harmattan, 2014.

Le vécu de la révolution s'avère une expérience ambiguë entre adhésion et contrainte, enthousiasme et désillusion. La mobilisation permanente des citoyens dans les structures du parti-État et le gouvernement par le complot ont pu donner lieu à de multiples formes de violences politiques. Elles sont entendues ici, au sens de Paul Ricœur, comme une source de souffrance provoquée par « la transgression de la limite entre le tien et le mien¹ ». Cette définition, qui tient compte du point de vue subjectif des victimes, permet de réunir violence symbolique ou psychologique et violence matérielle ou physique. La meurtrissure est produite par le sentiment de vulnérabilité à protéger son intégrité physique, son for intérieur, ses proches, ses biens ; et elle est d'autant plus douloureuse que cette vulnérabilité est rendue visible et publique. Il existe toutefois des gradations dans le type de violences subies. Dans cet article, je circonscris l'analyse aux personnes qui ont été arrêtées et à leur entourage, écartant ainsi des formes de violences plus ordinaires et quotidiennes².

Après avoir présenté les problèmes méthodologiques que posent les enquêtes sur le vécu des violences politiques, je montrerai que la répression touche délibérément l'intime à travers la dépossession du corps de l'individu, l'intrusion dans le for privé et la rupture des liens familiaux, amicaux et sociaux. En cercles concentriques, la violence politique frappe,

au-delà du détenu, l'ensemble de la famille et de l'entourage : comment grandit-on quand on est un enfant de « la Cinquième Colonne » dans la Guinée de Sékou Touré ? Il s'agira aussi d'envisager comment les Guinéen-nes ont, tant bien que mal, tenté de donner un sens à une répression politique qui fut, dans la majorité des cas, le fruit de l'arbitraire.

Objectiver l'intime des violences ? L'historienne entre pudeur et secret des sources

Des entretiens que j'ai pu mener depuis une vingtaine d'années, il ressort que la révolution a littéralement pris les Guinéen-nes à bras-le-corps. Peut-être, à la réflexion, en va-t-il de même de l'historien-ne qui tente de construire des savoirs sur cette époque. Dès le début de mes recherches, je suis entrée dans la connaissance de cette période par l'intermédiaire de personnes qui avaient été profondément marquées par la révolution : leur trajectoire, heurtée et douloureuse, avait été largement façonnée par les violences politiques de ce régime (torture et emprisonnement, perte d'un parent, exil). La vibration de l'histoire dans leur vie était si sensible que j'en ai été affectée³, leur rencontre m'engageant en même temps dans un effort de compréhension et d'analyse. Toutefois, mes objets de recherche ne portaient pas directement sur la violence politique et je me suis donc tenue aux portes de cette question pourtant omniprésente.

Je m'y suis tenue par pudeur, car il ne va pas de soi de transformer la part intime partagée par mes interlocuteurs et interlocutrices en objet de réflexion scientifique. Une part des matériaux à partir desquels se construit cette

(3) Au sens de Jeanne Favret-Saada, *Désorceler*, Paris, L'Olivier, 2009, p. 145-161 : être affecté constitue un dispositif méthodologique différent de l'empathie et de l'observation participante. Il s'agit d'accepter d'occuper une place et de participer, ainsi que d'être altéré par l'expérience vécue.

(1) Paul Ricœur, cité par Philippe Braud, *Violences politiques*, Paris, Seuil, 2004, p. 16.

(2) Il n'existe pas d'évaluation chiffrée fiable du nombre de victimes. À titre indicatif, l'ONG Amnesty International estimait en 1982 qu'environ 4 000 personnes avaient été arrêtées entre 1969 et 1976, une centaine exécutées de manière officielle et plusieurs milliers tuées dans des exécutions extralégales ou par suite de mauvais traitements en détention, pour cette période de plus dure répression sur une population estimée à environ 4,5 millions de personnes en 1983. Voir Amnesty International, *Guinée. Emprisonnement, « disparitions » et assassinats politiques en République populaire et révolutionnaire de Guinée*, Paris, EFAL, 1982. Le rapport fait suite à une mission d'Amnesty International en Guinée en décembre 1981.

analyse m'a été confiée dans la sphère privée et leur transfert vers la sphère professionnelle constitue une opération à double détente : elle nécessite une disjonction dans le temps entre le moment de l'enregistrement et le moment de l'analyse. Cette disjonction n'obéit pas tant à l'illusion décrite par Isabelle Sommier :

Avoir été confronté à un terrain éprouvant achève un dernier mythe de la sociologie : celui d'avoir vécu une expérience en suspension dans la vie de l'enquêté et dans celle de l'enquêteur qui, l'enquête une fois terminée, reprendraient naturellement le cours ordinaire de leurs existences¹.

Car, au-delà de la pudeur, c'est précisément la part d'affect qui a fondé ma réserve. L'exigence d'objectivation sinon d'objectivité, fondement de la démarche scientifique, a longtemps fait obstacle à l'exploration méthodologique des affects en jeu dans les enquêtes, où l'amitié tout autant que l'effroi pouvaient avoir la part belle.

Il reste difficile aujourd'hui d'aborder de manière frontale l'histoire du régime de Sékou Touré, et ce, que l'on soit guinéen ou étranger. Mon appréhension du vécu intime de la répression s'est construite de manière empirique, les entretiens formels n'en constituant qu'une part, certes essentielle mais non suffisante². Elle s'est aussi forgée par les récits informels et l'imprégnation d'une culture, largement orale, partagée par les victimes de violences à travers tout un faisceau de relations amicales voire familiales. La vigilance

méthodologique a longtemps retenu le déclenchement du travail réflexif. Le temps et la dissociation entre le moment de l'expérience et le moment de l'analyse ont constitué cependant d'importants garde-fous. L'acceptation que les émotions ont partie liée à la réflexion scientifique et qu'elles peuvent être intégrées au travail plutôt qu'être refoulées par peur de la faute professionnelle constitue sans nul doute une autre étape essentielle. Objectiver l'intime des violences politiques comporte donc un double travail : l'usage d'un protocole historien bien connu fondé sur le croisement des sources, mais aussi un travail réflexif, de long terme, qui permet de tenir à distance un passé auquel on est lié ou auquel on s'est lié de manière plus ou moins consciente.

Cette recherche de la juste distance est rendue plus nécessaire encore par les débats mémoriels entourant le régime de Sékou Touré³. Les violences politiques y font souvent l'objet d'approches réductrices ou simplificatrices. Pour les détracteurs de Sékou Touré, la violence serait imputable à la nature totalitaire du régime : elle apparaît comme un mécanisme *sui generis* dont les manifestations seraient une réplique tropicale des répressions soviétiques. Cette analyse présente un caractère tautologique (le régime est violent donc totalitaire ; et totalitaire donc violent) qui lui confère une faible valeur explicative⁴. Au contraire, pour les partisans de la révolution, ces violences étaient une réponse indispensable à l'impérialisme postcolonial. Reprenant aujourd'hui

(1) Isabelle Sommier, « Emprise et empreinte(s) de la relation d'enquête », in Isabelle Sommier et Xavier Crettiez (dir.), *Les Dimensions émotionnelles du politique. Chemins de traverse avec Philippe Braud*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012, p. 291-305.

(2) Dans le cadre de cet article, je m'appuie sur des matériaux fournis par les enquêtés dans des entretiens formels réalisés sur d'autres sujets : sont concernés ici une cinquantaine d'entretiens menés lors de missions ponctuelles en 2001, 2006, 2010, 2018 et 2019, à Conakry et Dalaba, conduits en français, langue véhiculaire en Guinée, auprès d'hommes (80 %) et de femmes (20 %).

(3) Mike Mc Govern, « "History is stubborn". Talk about Truth, Justice and National Reconciliation in the Republic of Guinea », *Comparative Studies in Society and History*, 55 (1), 2013, p. 198-225 ; Odile Goerg, Céline Pauthier et Abdoulaye Diallo (dir.), *Le NON de la Guinée (1958). Entre mythe, relecture historique et résonances contemporaines*, Paris, L'Harmattan, 2010.

(4) Pour une discussion sur les origines coloniales de ces violences politiques et leur signification dans le contexte postcolonial, voir Mairi S. MacDonald, « Guinea's Political Prisoners : Colonial Models, Postcolonial Innovation », *Comparative Studies in Society and History*, 54 (4), 2012, p. 890-913.

la rhétorique à l'œuvre dans la dénonciation des « complots », les chantres de Sékou Touré assurent que, sous la pression des manœuvres néocolonialistes, les dirigeants guinéens n'avaient d'autre choix que de débusquer et de réprimer les opposants politiques. Les plus nuancés admettent cependant que la répression avait pu frapper de manière arbitraire.

Si le débat public reste assez fortement polarisé entre adversaires et partisans du régime de Sékou Touré, les sciences sociales ont contribué, depuis une vingtaine d'années surtout, à retracer l'histoire de la révolution dans toute sa complexité¹. Les violences politiques sont omniprésentes dans ces analyses. Pourtant, la question de la prison politique n'a été que très peu abordée en tant que telle². Diverses sources, en dehors des enquêtes, permettent de les renseigner. La littérature est une entrée intéressante dans le vécu intime des violences politiques, car bien des auteurs étaient touchés à titre personnel par l'histoire politique de leur pays³. Des écrivains de renom, de Camara Laye

à Tierno Monenembo, ont proposé des romans métaphoriques du régime de Sékou Touré⁴. À côté des œuvres de fiction, de nombreux témoignages sont parus depuis les années 1970 : souvent rédigé par des victimes ou proches de victimes, cet ensemble est rassemblé sous le vocable de « littérature de douleur », d'après l'expression forgée par le journaliste Salif Keïta après la mort de Sékou Touré⁵. Par définition, ces écrits autobiographiques sont voués à édifier les lecteurs par l'exposition du vécu intime des violences politiques. Toutefois, le caractère engagé de ces récits demeure variable car les auteurs invoquent peu leurs valeurs et engagements politiques, encore moins leurs désaccords avec le régime – l'infamie de leur supposée trahison pesant encore sur eux bien des années après.

Enfin, il est possible de documenter les violences politiques à partir de deux types de sources écrites. La documentation officielle du régime de Sékou Touré (principalement les

(1) Voir Alpha Ousmane Barry, *Pouvoir du discours et discours du pouvoir, l'art oratoire chez Sékou Touré de 1958 à 1984*, Paris, L'Harmattan, 2002 ; Amadou Bano Barry, *Les Violences collectives en Afrique. Le cas guinéen*, Paris, L'Harmattan, 2000 ; Mohamed Saliou Camara, *Political History of Guinea since World War Two*, New York, Peter Lang, 2014 ; Mike McGovern, *A Socialist Peace? Explaining the Absence of War in an African Country*, Chicago, The University of Chicago Press, 2017 ; Céline Pauthier, « L'indépendance ambiguë : construction nationale, anticolonialisme et pluralisme culturel en Guinée (1945-2010) », thèse de doctorat en histoire, sous la direction d'Odile Goerg, Université Paris 7, 2014 ; Jay Straker, *Youth, Nationalism, and the Guinean Revolution*, Bloomington, Indiana University Press, 2009 ; John Fredrick Straussberger, « The "Particular Situation" in the Futa Jallon : Ethnicity, Region and Nation in Twentieth-Century Guinea », thèse de doctorat en philosophie, sous la direction de Gregory Mann, Columbia University, 2015.

(2) Un constat historiographique que l'on peut étendre à l'échelle du continent. Voir Christine Deslaurier, « Penser la prison politique en Afrique », *Politique africaine*, 155 (3), 2019, p. 25-54.

(3) Sur les liens entre cette littérature et l'écriture de l'histoire, voir Charlotte Baker, « Necropolitical Violence and Post-Independence Guinean Literature », *International Journal of Francophone Studies*, 17 (3-4), 2014, p. 305-326 ; Elara Bertho, « L'effondrement du socialisme guinéen documenté sur le

vif : utopies, satires et silences d'une littérature mineure », *Canadian Journal of African Studies / Revue canadienne des études africaines*, 55 (2), 2021, p. 251-266 ; Florence Paravy, « Récits du camp Boiro : du témoignage à l'écriture de l'histoire », *Études littéraires africaines*, 26, 2008, p. 34-41.

(4) Ces auteurs ont écrit en exil. Voir Alioum Fantouré, *Le Cercle des tropiques*, Paris, Présence Africaine, 1972 ; Camara Laye, *Dramouss*, Paris, Plon, 1966 ; Tierno Monenembo, *Les Crapauds-brousse*, Paris, Seuil, 1979 ; Williams Sassine, *Le Jeune Homme de sable*, Paris, Présence Africaine, 1979. Certains ont été touchés par les violences politiques à travers leur entourage. L'épouse de Camara Laye, Marie Lorofi, est arrêtée en 1970 alors qu'elle rend visite à son père et reste incarcérée plusieurs années au camp Boiro.

(5) En dehors des ouvrages cités au fil du texte, voir aussi : Jean-Paul Alata, *Prison d'Afrique. Cinq ans dans les geôles de Guinée*, Paris, Seuil, 1976 ; Ardo Ousmane Bah, *Camp Boiro, sinistre geôle de Sékou Touré*, Paris, L'Harmattan, 1986 ; Amadou Diallo, *La Mort de Diallo Telli. Premier secrétaire général de l'OUA*, Paris, Karthala, 1983 ; Koumandian Keïta, *Guinée 61. L'école et la dictature*, Paris, Nubia, 1984 ; Benn Pepito, *Territoire des mémoires ! Dans les terreurs de la révolution guinéenne*, Paris, L'Harmattan, 2011 ; Raymond-Marie Tchidimbo, *Noviciat d'un évêque. Huit ans et huit mois de captivité sous Sékou Touré*, Paris, Fayard, 1987 ; Mamadou Kindo Touré, *Guinée. Unique survivant du complot Kaman-Fodéba*, Paris, L'Harmattan, 1989 ; Tara Arafanour Naby-Moussa Touré, *Destins guinéens. Mémoires d'un rescapé du goulag de Sékou Touré*, Paris, L'Harmattan, 2013.

journaux *Horoya* et *Horoya Hebdo*⁽¹⁾) comporte des dénonciations des « complots » contre le régime guinéen, ainsi que des photographies des personnes arrêtées avec, dans certains cas, leur déposition obtenue sous la torture et qui avait été préalablement radiodiffusée sur la Voix de la Révolution. On connaît toutefois la limite des sources officielles, en particulier dans les régimes à tendance totalitaire, dans la mesure où elles renseignent davantage sur la réalité souhaitée par le régime que sur les réalités vécues dans leur complexité. Elles s'avèrent donc insuffisantes et il convient de les croiser avec des archives administratives documentant au jour le jour le fonctionnement du parti-État de l'échelon local aux instances centrales. Or ces archives administratives sont très difficilement accessibles : les aléas politiques ont entraîné de nombreuses destructions, volontaires ou accidentelles, mais aussi une dissémination chez des particuliers soucieux de préserver des archives sensibles. Il faut dès lors composer avec la fragmentation des corpus d'archives et la demande d'anonymat exprimée par les détenteurs privés d'archives administratives. Là se loge la deuxième réticence à aborder historiquement les violences politiques en ayant recours à des sources dont la consultation n'obéit pas à des règles légales claires. Jusqu'à quel point la déontologie permet-elle d'en faire usage ? Nous nous tenons ici à un strict respect de l'anonymat des individus, pour nous concentrer sur les processus détectables dans les sources administratives, lesquelles sont mises en comparaison avec un nombre suffisant d'autres documents et témoignages.

En prison : dépossession du corps et rupture des liens sociaux

Les violences politiques touchent délibérément les individus dans l'intime : le corps, tout d'abord, lorsqu'il est emprisonné et meurtri, mais aussi le for intérieur, espace secret de la construction de soi et du rapport aux autres, qui est violenté dès lors que l'individu est contraint de dire ce qui n'est pas vrai ou ce qui est contraire à ses opinions ou ses valeurs. Les différentes formes de violences infligées aux détenus témoignent non seulement d'une volonté de les neutraliser en les excluant de la vie publique, mais aussi de les briser dans leur masculinité ou leur féminité, leur position familiale et sociale et leur appartenance à la nation. En suivant le parcours des détenus de l'arrestation à la mort ou la libération, il est possible de retracer, « par le bas », les atteintes intimes de la répression. Un tel tableau donne cependant peu à voir l'historicité des violences politiques. Un double biais des sources y contribue : d'une part, nombre de témoignages écrits contextualisent peu l'expérience carcérale ; d'autre part, les témoignages oraux ont tendance à véhiculer une vision ahistorique du régime de Sékou Touré, décrit comme un moment homogène caractérisé par la répétition du même. Dès lors, l'acmé de la répression, situé au début des années 1970, tend à être élargi à l'ensemble de la période. S'il n'entre pas dans le cadre de cet article de retracer l'évolution du système répressif, notons toutefois qu'une partie de l'arsenal est mis en place dès les lendemains de l'indépendance : la prison politique de Conakry, qui ne prend le nom de camp Boiro qu'en 1969, est aménagée comme telle dès 1959-1962. Notons également que les témoignages de détenus relatent l'alternance de phases de relâchement et de resserrement des contraintes carcérales, qui suit la rythmique des dénonciations de « complots » par le régime.

(1) Les deux journaux autorisés et officiels sous Sékou Touré. *Horoya* prend la suite en 1961 du journal *La liberté*, organe de presse du Parti démocratique de Guinée (PDG) avant l'indépendance. *Horoya Hebdo* est créé comme magazine hebdomadaire à partir de 1969.

Les rapports émanant d'Amnesty International (1982) et de l'ONG Médecins sans frontières (MSF, 1984) décrivent les violences physiques infligées dans le système carcéral guinéen. Les détenus étaient en majorité des hommes, mais l'on compte aussi des femmes et des enfants, notamment lorsque les détenues étaient enceintes ou allaitantes. Aucune femme n'a, à ma connaissance, publié de témoignage d'expérience carcérale ; il est donc plus difficile de cerner les violences spécifiques infligées aux prisonnières. L'arrestation a souvent lieu de nuit sans justification des motifs, l'intéressé-e pouvant être emmené-e dans sa tenue de nuit :

Il n'est pas toujours possible à la victime de passer un vêtement (quelqu'un nous avouera ne s'être jamais déshabillé la nuit, pendant près de quinze ans, craignant l'humiliation d'être emmené nu comme cela avait été le cas de son frère)¹.

À l'arrivée au camp, le détenu est placé dans une cellule et soumis à une diète sévère (absence de nourriture et très peu d'eau pendant une période pouvant aller jusqu'à dix jours).

Il est ensuite emmené devant la commission d'enquête pour interrogatoire. En cas de refus d'avouer ou sur décision de la commission, le détenu est soumis à la « cabine technique ». Les techniques de torture physique infligées aux hommes comme aux femmes sont, d'après l'équipe de MSF, systématisées : ligotage et suspension, passage à tabac, marche à genoux sur des surfaces coupantes, immersion dans l'eau, chocs électriques sur les orteils, les doigts, les oreilles, les seins et le sexe, brûlures de cigarettes... Un même détenu peut passer plusieurs fois devant la commission d'enquête, être confronté à un autre détenu

ou n'être jamais interrogé ni informé des raisons de son arrestation. Cette emprise sur le corps ne se limite pas au moment de l'arrestation et de l'interrogatoire. Les conditions de détention dans les prisons politiques, le camp Boiro en particulier, sont avilissantes : entassement des détenus dans des cellules exiguës, surchauffées et peu ventilées ; conditions d'hygiène déplorables (les détenus font leur besoin dans une tinette vidée au mieux une fois par jour) et absence de soins de santé ; nourriture et boisson insuffisantes². La mortalité élevée est donc en partie due aux effets des mauvais traitements, à la dénutrition et à l'absence de soins. Presque tous les survivants évoquent ainsi l'accompagnement à la mort d'un codétenu décédé faute de soins.

Le moment de l'interrogatoire constitue aussi une violence psychologique. En effet, emmené devant la commission d'enquête, le détenu se trouve confronté à la fameuse « vérité du ministre » invoquée par Alpha-Abdoulaye Diallo³, dit « Portos » : il est informé de ce qu'on lui reproche – en général, la participation à un « complot » contre une forte somme d'argent. Beaucoup de témoignages décrivent l'interrogatoire comme un moment de bascule intérieure, doublement douloureux : être accusé à tort et voir les espoirs de prouver son innocence et d'être libéré s'effacer brutalement. Il existe cependant des nuances, comme le montre très bien le témoignage de Lamine Camara, arrêté par deux fois dans des circonstances différentes, en 1961 puis en 1971 :

Pour moi, il y avait une différence fondamentale entre mes deux arrestations. La première fois que j'ai été enfermé au camp Boiro en 1961, j'étais encore élève à l'École Normale. Tous nos

(2) Amnesty International, *Guinée. Emprisonnement, « disparitions » et assassinats politiques en République populaire et révolutionnaire de Guinée*, op. cit.

(3) Alpha-Abdoulaye Diallo, *La Vérité du ministre. Dix ans dans les geôles de Sékou Touré*, Paris, Calmann-Lévy, 1985.

(1) Archives privées, Drs Hélène Jaffé, Catherine Krhipounof, Patrick Martin-Saxton, Christian Morand, *Rapport de mission de Médecins sans frontières*, juin 1984, p. 7.

professeurs guinéens avaient été arrêtés, ce qui a entraîné un mouvement général de protestation pour demander leur libération. Même si protester n'est pas un crime, j'estime tout de même avoir fait quelque chose que l'on pouvait me reprocher cette fois-là. Mais, en 1971, je n'avais rien fait du tout. [...] Lorsque j'ai été arrêté en 1971, j'ai peut-être été plus surpris que ceux qui m'ont pris¹.

Dans le premier cas, si ses droits civils et politiques ont été violés, il saisit la rationalité de la répression face à la protestation étudiante. Ce moment est toutefois douloureux : la disproportion entre l'acte commis et les violences subies constitue une prise de conscience du caractère autoritaire du régime et une cruelle désillusion pour ceux qui participaient sincèrement à la révolution. Un autre détenu, Mamadou Kolon Diallo, est arrêté à Labé en 1961. Après avoir subi plusieurs jours de diète, la commission l'interroge et lui reproche d'avoir remis en cause publiquement l'infaillibilité du Bureau politique national². D'abord incrédule, il finit par être ébranlé profondément dans son jugement moral :

Alors tout à coup, je prends peur. Qu'ai-je dit de scandaleux, de grave, de blasphématoire qui met tous ces gens hors d'eux-mêmes ? En quelques fractions de seconde, je repasse mes propos dans ma tête pour en évaluer la bienséance. [...] Est-ce que je ne suis pas devenu fou³ ?

Mais, dans bien d'autres cas, comme pour Lamine Camara en 1971, les arrestations semblent dénuées de toute raison. Le détenu est brutalement confronté à un décalage

(1) « Camp Boiro, Kankan, Kindia : un ancien prisonnier raconte », *Mémoire collective, une histoire plurielle des violences politiques en Guinée*, op. cit., p. 52-59, ici p. 55.

(2) Organisme exécutif du Parti démocratique de Guinée constituant la plus haute instance du parti.

(3) Mamadou Kolon Diallo, *Pour avoir eu raison trop tôt*, Gaithersburg, Phoenix Press International, 2011.

complet entre la réalité (n'avoir mené aucune action politique) et le récit largement préparé de l'accusation, étayé de détails parfois farfelus.

Vient ensuite la question juridique de la détention et du jugement. Schématiquement, on peut identifier deux procédures diamétralement opposées, mais concomitantes : l'absence d'exposition des motifs de l'arrestation, l'absence de jugement et l'exécution en secret, par balle ou par « diète noire » (privation d'eau et de nourriture jusqu'à entraîner la mort), d'une part ; la publicisation extrême de l'arrestation, du jugement et de l'exécution, d'autre part. Pour une majorité de détenus, aucun jugement n'est rendu, ni officieusement ni officiellement. Aussi ignorent-ils les raisons de leur incarcération, tout autant que leur famille et leurs proches. C'est un point récurrent dans les témoignages et récits de victimes, comme le montre une photographie d'un ancien détenu français au camp Boiro, Pierre Drablier. Protestant contre la visite de Sékou Touré à Paris en 1982, ce dernier s'était rendu devant l'hôtel de ville dans sa tenue de prisonnier, avec autour du cou une pancarte indiquant :

dans cette tenue sans avoir été jugé
je suis resté quatre ans et demi
1 630 jours
dans un cachot du camp Boiro à Conakry
j'ai été torturé
SÉKOU TOURÉ POURQUOI⁴ !!!

Dans son rapport de 1982, Amnesty International accorde une attention particulière aux disparitions politiques considérées comme une technique de répression.

À l'inverse, une grande publicité entoure certaines arrestations et condamnations. La mise en scène la plus médiatisée eut lieu lors de la répression consécutive à l'attaque

(4) Archives privées, Pierre Drablier photographié par un journaliste devant l'hôtel de ville de Paris en 1982.

guinéo-portugaise du 22 novembre 1970. En 1971, l'Assemblée nationale est érigée en Tribunal populaire suprême par la loi N° 1/AN/1971 et siège des 18 au 23 janvier au Palais du peuple, à Conakry. Elle prononce, en se fondant sur le rapport de la commission d'enquête du Comité révolutionnaire en date du 19 janvier 1971, 91 condamnations à mort dont 33 par contumace, 61 condamnations aux travaux forcés à perpétuité et 16 expulsions d'épouses étrangères de Guinéens¹. Le 24 janvier 1971, un meeting du Parti démocratique de Guinée (PDG) a lieu au stade du 28 septembre, à Conakry : « frères et enthousiastes, les masses acclament la sentence prononcée contre les agents et leurs complices de la bestiale agression du 22 novembre », indique la légende d'une photographie, en première page du journal *Horoya*. Le lendemain, 25 janvier, des pendants publics ont lieu à travers tout le pays². À Conakry, quatre cadres sont pendus de nuit au pont du 8 novembre, les enfants des écoles étant amenés à défiler sous les cadavres le jour suivant. Dans toutes les instances du parti, des pouvoirs révolutionnaires locaux (PRL) aux fédérations, en passant par les organisations de syndicats, de jeunesse et de femmes, les Guinéennes sont appelées à se prononcer sur les sanctions à infliger aux supposés coupables et complices de l'agression. C'est donc l'ensemble de la population qui est associé au jugement et à la condamnation des supposés « agents de la Cinquième Colonne » : l'infamie est dès lors complète. Les détenus sont exclus de la communauté des citoyens : le traitement juridique qui leur est réservé en est un signal important, puisqu'ils sont privés de leurs droits civiques et soumis à une justice d'exception. Leur supposée trahison leur enlève toute dignité, valeur

cardinale du régime et vertu fondamentale du citoyen guinéen. Cette indignité est profonde : non seulement accusés d'avoir trahi leur pays, les détenus sont contraints d'avouer avoir perçu de fortes sommes d'argent. Ils doivent aussi très souvent nommer des complices et sont ainsi forcés de dénoncer des parents, collègues ou amis. Certains essuient longtemps le reproche d'avoir dénoncé un parent, quand bien même ce fut sous la torture. Sur un autre plan, le fait de reconnaître avoir perçu de fortes sommes d'argent sans avoir aucunement procédé à une redistribution auprès de la famille et des proches isole les détenus et les extrait symboliquement de tout réseau familial et social de solidarité.

Enfin, le moment de la libération, s'il advient, ne lève pas vraiment l'indignité dans la mesure où les détenus font l'objet d'une grâce présidentielle. À leur sortie, ils sont tenus de rendre une visite de courtoisie (l'expression est consacrée) au président et aux dignitaires du régime pour les remercier de leur magnanimité. Cette visite n'est pas individuelle mais collective, le ou les anciens détenus étant entourés de leurs proches. Un représentant de la famille prend la parole pour remercier le président, qui répond ou non au discours, puis s'engage la tournée auprès des membres du Bureau politique national et du gouvernement. Le ton des autorités envers les anciens détenus contraste alors avec le traitement qu'ils ont eu à subir pendant des années, ce qui suscite chez certains un sentiment de révolte et d'incompréhension : ils sont encouragés à reprendre leur place dans la société ; quelques-uns peuvent bénéficier d'une bourse sanitaire pour aller se soigner à l'étranger, ou même, dans de rares cas, se voir rendre raison par le chef de l'État³.

(1) « Arrêt du Tribunal Populaire Suprême », *Horoya*, 1759, 25 janvier 1971.

(2) Deux personnes exécutées dans chacune des 31 fédérations du pays.

(3) Sékou Touré aurait ainsi dit à Mamadou Kolon Diallo et ses compagnons à leur libération après six ans de prison : « Je suis sûr de pouvoir compter sur vous car vous êtes de bons patriotes. Vous avez... (petit temps d'arrêt) oui, vous

La libération est aussi un moment de prières et de rituels : hommages rendus aux parents décédés pendant l'incarcération par exemple, mais aussi rituel de purification consistant à se raser la tête et à s'immerger dans la mer pour se laver de l'expérience carcérale¹.

Des violences en cercles concentriques : l'entourage face à l'infamie

« Vous n'avez plus ni frères, ni pères. Vous n'avez plus ni sœurs, ni mères. Adieu, adieu 5^e colonne, adieux mercenaires² » : les mots de Sékou Touré en janvier 1971 insistent sur la mort sociale qui accompagne l'accusation de complot. De fait, les violences infligées aux détenus touchent également la sphère de l'intime au sens de la famille, des proches et des lieux dans lesquels ces relations s'incarnent et se vivent, comme la matérialité du foyer (lieu de vie, objets chargés de souvenirs)³ et la tombe, ou son absence. L'incertitude est infligée aux familles de détenus. Après l'arrestation, elles peuvent rester sans nouvelles de leur parent très longtemps : l'angoisse et l'espoir ont duré pour beaucoup jusqu'en 1984, date de l'ouverture des prisons politiques après la chute du régime de Sékou Touré. Cette angoisse est décrite dans le roman *Les Crapauds-brousse* publié en 1979 par Tierno Monénembo, lorsque Râhi, l'épouse de Diouldé, qui vient d'être arrêté, se met presque inconsciemment à rôder autour du Tombeau – nom donné par l'écrivain au camp Boiro :

avez... (nouveau temps d'arrêt), seulement voilà, vous avez eu RAISON TROP TÔT... » Cet épisode a inspiré à l'auteur le titre de son ouvrage, voir M. K. Diallo, *Pour avoir eu raison trop tôt*, op. cit., p. 110.

(1) Voir A.-A. Diallo, *La Vérité du ministre...*, op. cit., p. 204.

(2) Poème de Sékou Touré radiodiffusé sur la Voix de la Révolution, cité in André Lewin, *Abmed Sékou Touré (1922-1984). Président de la Guinée*, Paris, L'Harmattan, vol. 6, p. 42.

(3) Voir, à ce propos, les pistes explorées par Bruno Cabanes et Guillaume Piketty (dir.), *Retour à l'intime au sortir de la guerre*, Paris, Tallandier, 2009.

[...] une idée obsédait Râhi : venue comme ça, sans taper à la tête. Et c'est bien après qu'elle s'annonça vraiment. Maintenant, elle la tenait et l'excitait ; sous son effet, elle trépignait comme sous l'effet d'une folle envie d'uriner. Fouiner vers le Tombeau ! C'était l'idée qui la hantait⁴.

La détention des « comploteurs » dans une prison située au cœur de la ville manifeste leur présence-absence, d'autant plus effrayante que rien ne filtre sur ce qui se passe à l'intérieur. Un proche de détenu peut ainsi passer tous les jours devant le camp Boiro en se doutant, sans le savoir vraiment, que son parent y est retenu.

Si les détenus n'ont en général aucun contact avec l'extérieur, certains réussissent, par l'intermédiaire des gardes, à communiquer avec leurs familles. Cela est interdit et donc très dangereux, autant pour le prisonnier que pour le garde. Maïmouna Bâ Marega raconte s'être rapprochée, avec Renée Camara Balla, de certains gardes du camp Boiro, qui, contre 25 000 francs guinéens, acceptaient de passer un peu de courrier, des médicaments et de la nourriture cachés dans des boîtes de lait Guigoz. Toutefois, des gardes sont exécutés en 1970 (avant l'opération portugaise) pour avoir permis la communication entre des détenus et leurs familles⁵. Malgré tout, certains poursuivent cette pratique : Lamine Kamara, mais aussi Mouctar Bah réussissent au camp de Kindia, pendant les années 1970, à communiquer respectivement avec leur épouse et leur mère. Le contenu des messages reste cependant prudemment neutre, comme le montre cet exemple d'un message écrit sur un emballage de paquet de cigarettes, dont on se demande s'il n'est pas teinté d'ironie :

(4) T. Monénembo, *Les Crapauds-brousse*, op. cit., p. 145-153 : l'écrivain imagine dans ce chapitre les légendes populaires horribles qui entourent le camp Boiro.

(5) Entretien avec Maïmouna Bâ Marega, Paris, France, décembre 2016. Voir aussi Maïmouna Bâ Marega, *Mémoire d'une rescapée de la dictature de Sékou Touré*, Abidjan, Nei Ceda, 2019.

6.1.77. Chérie, Suis en pleine forme. Santé très bonne. Moral excellent. Innocent 100 %. Ai soif nouvelles famille. Courage et patience. Ça passera. Je prie pour vous. Pas de larmes. Merci pour les prières. Bonne année 77 à vous tous [...]¹.

Les familles restent également dans l'ignorance du lieu d'inhumation en cas d'exécution extralégale. Les associations de victimes, en particulier l'Association des victimes du camp Boiro (AVCB), ont ainsi mené depuis les années 2000 un travail d'identification de diverses fosses communes et lieux d'inhumation tenus secrets par le régime, comme le cimetière de Nongo, village situé au nord de Conakry, ou encore le mont Gangan près de Kindia. L'absence de sépulture et le fait de ne pouvoir réaliser les rituels funéraires en l'honneur du défunt constituent, pour les familles, une souffrance sur la longue durée. Nadine Barry, épouse française de « disparu » guinéen, a ainsi mené une enquête de près de vingt ans pour découvrir où et quand son mari avait été tué et enterré². La négation de la sépulture efface jusqu'à la mémoire du défunt de l'espace social. Elle résonne aussi de l'assourdissant silence des autorités sur le lieu d'inhumation réel et matérialise en creux la négation des violences subies. Le gouvernement guinéen refuse de délivrer des certificats de décès aux épouses de prisonniers. C'est le combat d'un petit groupe de femmes françaises de prisonniers politiques, réunies en association à partir de 1980 (l'Association des familles françaises de prisonniers politiques en Guinée [AFFPG]) que « de faire toutes les démarches et actions en vue d'obtenir leur libération ou, si les intéressés ne sont plus libérables, de faire délivrer pour leurs veuves et orphelins des actes de

décès officiels³ ». Les veuves obtiennent finalement ces documents officiels après la chute du régime.

Certains témoignages rapportent également des formes de torture psychologique consistant à transmettre de fausses informations sur les détenus. Il est difficile de déterminer s'il s'agissait d'une politique délibérée ou d'initiatives individuelles d'agents de l'administration. Mouctar, arrêté en 1971, avait épousé une femme tchèque, séparée de ses enfants puis expulsée après son arrestation. À Prague, un soir, un haut dignitaire guinéen la convoque à son hôtel et lui annonce la mort ignominieuse de son mari à la suite de tortures. Il lui présente ses condoléances, la reconforte et la accompagne à la porte de l'hôtel. Son mari Mouctar est pourtant vivant en prison et est libéré quelques années plus tard. Désireux de retrouver son épouse, il apprend alors que, le croyant mort, elle s'est remariée en Tchécoslovaquie⁴. Cette emprise sur les relations conjugales s'étend aux relations sexuelles et amoureuses. De nombreux témoignages évoquent l'incitation au remariage des femmes de détenus : au milieu des années 1970, par mesure de rétorsion, celles qui ne s'étaient pas remariées étaient renvoyées dans leur ville natale à l'intérieur du pays. Néné Fouta Bah, épouse de René Gomez, fut ainsi affectée le 23 septembre 1976 à Dalaba et écrivit une lettre au président de la République pour lui demander de :

[...] se pencher sur ce cas social. Si je ne suis pas encore remariée, cela ne dépend pas de ma volonté. Je suis en train de chercher un mari,

(3) Statuts de l'association, cité in Nadine Bari, *Grain de sable. Les combats d'une femme de disparu*, Paris, Le Centurion, 1983, p. 163.

(4) Entretiens informels avec Mouctar Bah, novembre 2001, Conakry. Son histoire, et en particulier cet événement, est racontée par Nadine Bari, *Guinée, les cailloux de la mémoire*, Paris, Karthala, 2003, p. 65-66.

(1) Archives privées, photocopie d'un emballage de paquet de cigarettes, vers 1977.

(2) Nadine Bari, *Noces d'absence*, Paris, Le Centurion, 1986. Voir aussi la suite de son enquête dans *Chroniques de Guinée. Essai sur la Guinée des années 90*, Paris, Karthala, 1994.

et je pense que cela se réalisera dans les meilleurs délais¹.

Ce n'était pas vrai, mais sa demande fut acceptée et elle put rester à Conakry où elle avait sept personnes à charge. Ces épouses faisaient également l'objet de sollicitations et avances sexuelles de la part de dignitaires du régime. Tierno Monenembo, dans *Les Crapaux-brousse*, met en scène cette situation, puisque Râhi est contrainte de céder aux avances de celui qui a fait emprisonner son mari et qui prétend lui transmettre repas et nouvelles en prison. Un ancien agent des services de sécurité témoigne, de son côté, à propos des arrestations :

Dans le meilleur des cas, sa femme allait devoir se remarier avec un autre homme. Il y a même des gens de l'équipe qui revenaient peu de temps après pour « s'occuper » de sa femme si elle était belle².

Les femmes de détenus peuvent alternativement être tenues de rester en Guinée, ou au contraire être expulsées, parfois sans leurs enfants. Ce fut le cas de plusieurs femmes étrangères, mariées à des prisonniers politiques. Pour d'autres, la surveillance est de mise et, pour quitter la Guinée, il faut tromper la surveillance et tenter sa chance à travers la campagne en se déguisant : l'épouse de Diawadou Barry ne réussit ainsi à sortir du territoire que huit ans après l'arrestation de son mari et elle rejoint sa fille à Abidjan munie d'un seul petit baluchon³. Pour tous ces expulsés et exilés, l'emprise devient ensuite bureaucratique par le biais des tracasseries administratives. Les plus grandes difficultés leur sont

opposées pour obtenir des documents administratifs et papiers d'identité nécessaires à la vie courante. Il s'agit là d'une politique délibérée de l'État guinéen, comme le montrent ces échanges entre le ministère des Affaires extérieures guinéen et l'ambassade d'Italie en Guinée, qui représentait alors les intérêts français en Guinée :

Le Ministère d'État rappelle qu'il a eu plus d'une fois l'occasion de demander à l'Ambassade de s'abstenir d'introduire dans les Services guinéens des dossiers concernant les familles des anti-guinéens quand bien même ceux-ci auraient acquis la nationalité française. Or malgré l'insistance et les rappels réitérés du Ministère d'État, l'Ambassade d'Italie continue à lui adresser les requêtes des familles des traîtres et ennemis jurés de la Révolution guinéenne⁴.

Aminata Barry consacre également un long développement aux angoisses suscitées par sa situation d'apatridie en Côte d'Ivoire. Après la mort de Sékou Touré, dit-elle,

[...] mon premier acte de citoyenne fut de me rendre à l'ambassade de Guinée pour vérifier si le changement tant espéré était une réalité. La dernière fois, j'avais essayé un refus. [...] En trente minutes, j'avais mon passeport guinéen. Je le tins de mes deux mains et restai scotchée à mon fauteuil⁵.

Pour les enfants et épouses restés en Guinée, l'emprise est évidemment encore plus forte. Comme le montre le récit qui sert d'accroche à cet article, les enfants des individus passant pour membres de la « Cinquième Colonne » pâtissent de l'ostracisme imposé au père. Ils

(1) Alsény René Gomez, *Camp Boiro. Parler ou périr*, Paris, L'Harmattan, 2007, p. 145.

(2) « Surveiller au quotidien, Entretien anonyme d'un agent des services de sécurité », in *Mémoire collective. Une histoire plurielle des violences politiques en Guinée*, op. cit., p. 172.

(3) Aminata Barry, *Le Tourbillon. La dérive autoritaire*, Paris, L'Harmattan, 2012, p. 72-73.

(4) Centre des archives diplomatiques de Nantes (CADN, Nantes), Conakry, ambassade 1963-2000, 163 PO 1 - 45, note du ministère d'État chargé des Affaires extérieures de Guinée à l'ambassade d'Italie en réponse à la demande de dossiers médicaux d'élèves par l'ambassade d'Italie, 28 septembre 1971.

(5) A. Barry, *Le Tourbillon...*, op. cit., p. 81-82.

ont, par exemple, plus de difficulté à obtenir des bourses pour partir étudier à l'étranger ou se voient supprimer leurs bourses quand ils sont déjà en formation à l'étranger. Face aux obstacles bureaucratiques, les enfants de détenus ne peuvent en général compter que sur les réseaux personnels de leurs parents. Ainsi, une fille de victime raconte, à propos de son départ pour suivre ses études à l'étranger, en 1972 :

Bon, mais moi j'étais dans les difficultés à cause de mon papa [arrêté en 1971]. Donc, il y a des gens qui ont dit que non, son père est dans la Cinquième Colonne, elle ne peut pas partir. Mais mon père était ami avec l'ambassadeur [...], alors cet ami a défendu mon dossier pour que je parte.

Elle évoque également les difficultés rencontrées à son retour pour s'insérer professionnellement :

Nous sommes retombés dans les mêmes problèmes. Il fallait l'intégration dans la fonction publique. On vous créait des problèmes. On ne vous disait pas clairement que c'était ça mais bon !...

À la souffrance psychologique et aux tracasseries administratives s'ajoutent les difficultés économiques et financières. En effet, l'arrestation est suivie par une perquisition et la saisie des biens :

[...] la perquisition se fait soit au moment de l'arrestation, soit quelques heures plus tard : la famille assiste à la mise à sac du domicile, et se retrouve, dans bien des cas, à la rue, avec pour tout avoir quelques vêtements pris à la hâte aux voisins ou amis compatissants et pas trop prudents de les loger et reconforter en attendant de se réfugier, habituellement, à l'intérieur du pays².

(1) Entretien, Conakry, Guinée, mai 2019.

(2) Archives privées, Drs H. Jaffé, C. Khipounof, P. Martin-Saxton et C. Morand, *Rapport de mission de Médecins sans frontières*, op. cit., p. 7.

L'épouse d'Alioune Dramé, arrêté en 1976, témoigne des difficultés rencontrées lorsqu'elle se retrouve seule avec ses six enfants. La maison qu'elle habitait avec son mari est saisie ainsi que ses biens personnels, dont une maison héritée de son père, à Labé. Elle tente en vain de faire valoir ses droits et finit par devoir se loger avec ses enfants dans un garage qu'elle avait fait construire, dans une autre concession. Comme elle avait un emploi avant même l'arrestation de son mari, elle réussit à entretenir sa famille. C'était d'autant plus précieux que les solidarités familiales et amicales ne fonctionnaient que partiellement, tant il était dangereux de venir en aide aux individus flétris par l'accusation de complot³.

Conclusion : la répression comme politique des affects

Les violences politiques portent atteinte à la sphère personnelle et privée, mais aussi à l'insertion des individus dans un tissu de relations aux autres et au monde. Loin de se réduire à une action unidirectionnelle de l'État envers des gouvernés réduits à la plus extrême passivité, la répression constitue une politique des affects à laquelle ces derniers ne peuvent que participer. Beaucoup furent à la fois auteurs et victimes de ces violences ; le fait d'y avoir pris part, à des degrés divers, a constitué pour certains une meurtrissure⁴. Mais au-delà de

(3) Interview avec Mariam Baldé Dramé, « Camp Boiro : les circonstances de l'arrestation d'Alioune Dramé », *Confidences*, Investpressgn.info, www.youtube.com/watch?v=8-9npJgEggQ, consulté le 20 mai 2021. Aïcha Bah Diallo, épouse d'Alpha-Abdoulaye Diallo, rencontre les mêmes difficultés, voir A.-A. Diallo, *La Vérité du ministre...*, op. cit., p. 212.

(4) La littérature de témoignage fournit quelques exemples de regrets formulés par des dignitaires du régime une fois arrêtés : ces confessions verbales ou sous forme de graffitis sur les parois des cellules témoignent d'une prise de conscience de l'arbitraire de la répression et de l'aveuglement face à la violence, avant l'arrestation. Fodéba Keïta, ministre de l'Intérieur au lendemain de l'indépendance, est réputé avoir gravé de tels regrets dans sa cellule en 1969. Voir Camara Kaba 41, *Dans la Guinée de Sékou Touré. Cela a bien eu lieu*, Paris, L'Harmattan, 1998.

cette dialectique de la victime et du bourreau, il importe d'identifier les modalités ordinaires de négociation des gouverné-es face aux violences étatiques. Ces marges de manœuvre, aussi ténues soient-elles, se déploient pour partie sur le terrain de l'intimité, car le régime de terreur prétend abolir la distinction entre le privé et le public.

L'une des spécificités des violences politiques en Guinée réside dans le caractère arbitraire de la répression. Les sentiments de peur, d'angoisse, d'incertitude et d'incompréhension suscités par la rhétorique du complot en étaient d'autant plus intenses. Aucun témoignage n'exalte l'héroïsme politique des victimes qui se seraient sacrifiées par idéal ; même la résistance à la torture pouvait sembler vaine puisqu'il n'y avait ni information, ni camarade à sauvegarder. Le sens même de leurs souffrances, voire de leur mort, se dérobaient aux prisonniers. Dans ce contexte, quelle intelligibilité les gouverné-es ont-ils pu donner aux pratiques des gouvernants ? Il s'avère que les agissements de Sékou Touré, des membres de

sa famille et de bon nombre de dignitaires du régime sont très souvent expliqués au prisme de l'intime et de la parenté plutôt que par l'engagement idéologique¹. La jalousie amoureuse ou amicale, la vengeance, les haines enfouies depuis l'enfance ou la jeunesse sont les principaux mobiles invoqués pour comprendre la répression, aux côtés des ressorts de l'occulte, certaines exécutions étant interprétées comme des sacrifices à visée politique.

*Céline Pauthier, Centre de recherches en histoire internationale et atlantique (CRHIA),
Université de Nantes, 44312, Nantes,
Cedex 3, France.*

Céline Pauthier est maîtresse de conférences en histoire contemporaine à l'Université de Nantes. Ses recherches portent sur l'histoire politique et culturelle de l'Afrique de l'Ouest, et plus particulièrement de la Guinée, au tournant des indépendances. Ses derniers travaux envisagent l'histoire des citoyennetés en contexte impérial et postcolonial. (celine.pauthier@univ-nantes.fr)

(1) Sur la coproduction de la famille et du politique, et l'importance de la matrice familiale comme cadre de renégociation des rapports entre gouvernants et gouvernés, voir le dossier coordonné par Marie Brossier, « Imaginaires et pratiques de la famille et du politique en Afrique : sortir du tout néopatrimonial par un dialogue "indiscipliné" », *Cahiers d'études africaines*, 234, 2019, p. 323-357.